

AVANCER ENSEMBLE

État des lieux - Aperçu

inform'Elles

REMERCIEMENTS

2017-2021

Responsable du projet: Marie Dussault

Coordonnatrice du projet: Isabelle Groc, Tessy Vanderhaeghe

Recherche, rédaction et révisions principales: Isabelle Groc, Tessy Vanderhaeghe

Correction: Agnès Pytko

Traduction: MOSAIC Interpretation & Translation Services

Mise en page et design: Sophie Duflot

Merci infiniment aux femmes ayant partagé leurs expériences, aux animatrices communautaires et aux pourvoyeurs de services qui ont offert leurs expériences et leurs approches.

Ce projet est financé dans le cadre du Programme de promotion de la femme de Femmes et Égalité des Genres Canada.



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

Canada 

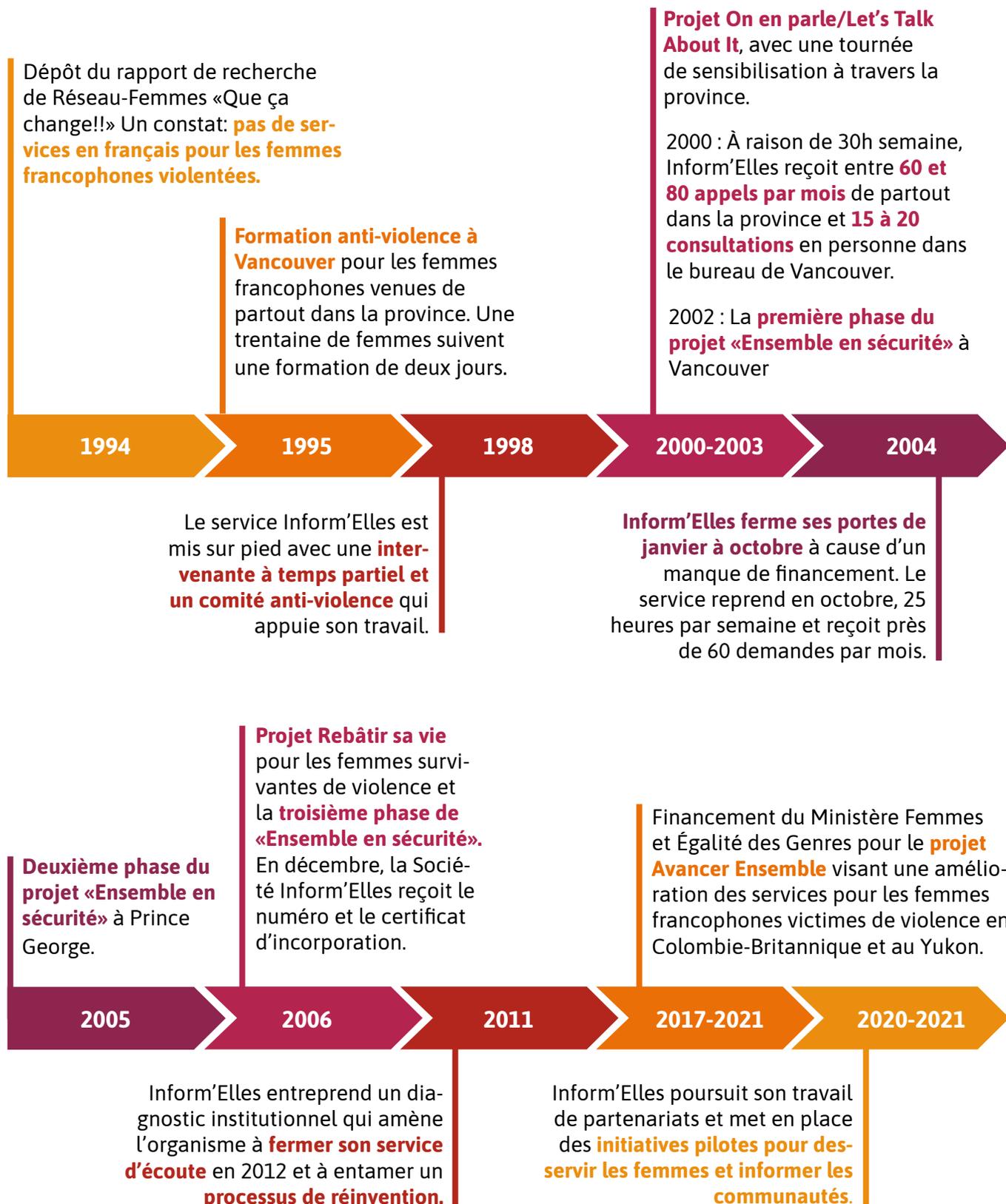
INTRODUCTION

La violence à l'égard des femmes demeure un problème social et économique important au Canada. Elle a des répercussions graves sur nos systèmes de santé, de justice et de services sociaux. Pour les femmes francophones des Communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), la difficulté et souvent l'impossibilité d'obtenir des services dans leur langue ont des effets négatifs, voire dissuasifs, quand vient le temps pour elles de chercher du soutien. Qu'elles soient migrantes (en provenance d'une autre province), immigrantes ou réfugiées, les femmes dont la langue officielle de communication est le français n'ont pas accès à une approche adaptée à leurs réalités linguistique et culturelle.

La francophonie de la Colombie-Britannique, malgré son expansion, a très peu accès à des services directs en français, même en santé. Le manque de financements réguliers de la province pour offrir un service direct aux francophones ont grandement nui à assurer un soutien aux personnes dans le besoin, amplifiant les problèmes sociaux et économiques de plusieurs de ces personnes. Le service téléphonique provincial, Inform'Elles, créé en 1998, en est un exemple. Ce service avait pour but de soutenir les femmes en situation de violence en français afin de les rediriger vers les services appropriés, principalement disponibles en anglais. Malheureusement, en 2012, Inform'Elles se voit dans l'obligation de fermer son service d'écoute, laissant les femmes francophones en situation de violence sans aucun point de contact direct.

Retrouvez ce rapport dans son entièreté sur www.informelles.ca

HISTORIQUE



LES CHIFFRES

La violence à l'égard des femmes a des répercussions graves sur nos systèmes de santé, de justice et de services sociaux. Cependant, les statistiques sont parcellaires, les connaissances réduites, la capacité même de détection des femmes francophones en situation de violence, limitée.

VICTIMES DE VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

8/10



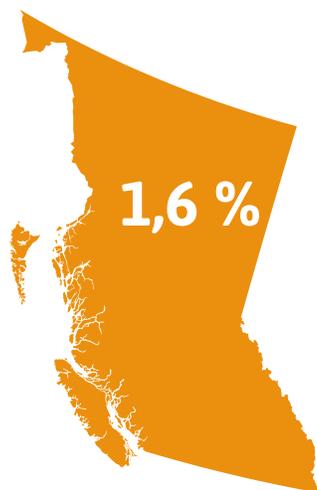
En 2018, selon les données déclarées par la police, **8 victimes de violence entre partenaires intimes sur 10 étaient des femmes**. D'après Statistique Canada, le nombre de victimes d'incidents de violence familiale rapportés à la police en Colombie-Britannique était de 9 161 femmes (Statistique Canada 2018).

La francophonie en Colombie-Britannique

LE FRANÇAIS COMME LANGUE MATERNELLE

71 705

Représente le nombre de personnes ayant déclaré avoir le français comme langue maternelle soit de façon exclusive, soit en combinaison avec d'autres langues en Colombie-Britannique. Cela représentait 1,6% de la population de la province en 2016.



AUGMENTATION ENTRE 2001 ET 20016

+ 12,7 %

Ce nombre a augmenté de 12,7% entre 2001 et 2016 (Statistique Canada 2016).

- Statistique Canada. 2016. La langue française en Colombie-Britannique, 2001 à 2016: faits et chiffres. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2019017-fra.htm>.

- Statistique Canada. 2018. «Family violence in Canada: A statistical profile, 2018.» <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2019001/article/00018-eng.pdf?st=WOjAvfpl>.

DOUBLE INVISIBILITÉ

Actuellement, la Colombie-Britannique soutient plus de 400 programmes, services et initiatives pour les femmes et leurs enfants en situation de violence. De ces 400 programmes, aucun n'offre de services en français à l'exception de l'accès à des interprètes ou à des documents écrits. Les brochures d'information ou de sensibilisation d'organismes locaux ou provinciaux traduites en français restent souvent difficiles à trouver dans les espaces communautaires et en ligne.



Beaucoup d'interprètes travaillent pour 4 heures minimum. Souvent nous en avons besoin pour une courte réunion ou un appel téléphonique. Ce n'est pas à notre portée, c'est trop cher.



Directrice, Rise Women's Legal Centre

La majorité des organismes de la C.-B. traduisent principalement leurs documents dans les langues telles que le pendjabi, le cantonais, le mandarin, le tagalog, le persan ou l'espagnol. Le français est souvent vu comme superflu car « la majorité des francophones comprennent assez bien l'anglais ». Cependant, il est souvent oublié que, de par l'histoire de la colonisation, le français est également une langue secondaire pour beaucoup de femmes provenant de certains pays d'Afrique. Ce fait important, souvent négligé, empêche d'offrir un service de soutien adéquat à beaucoup de femmes s'exprimant, entre autres, en français.

Pour les femmes en situation de violence conjugale s'exprimant en français, le fait d'être contraintes de recourir aux services en anglais apporte des embûches supplémentaires dans leurs démarches pour vivre une vie sans violence, les mettant à risque de rester plus longtemps avec un conjoint violent.

« J'ai demandé un avocat... On m'a donné une avocate anglophone et elle m'a représentée lors de la première réunion avec mon ex-mari, c'était comme une sorte d'accord avant d'aller en Cour et je n'ai rien compris. Tout était en anglais... la décision a été prise ... les décisions étaient prises et moi je ne savais pas que ce n'était pas du bavardage, alors que c'était un moment crucial dans ma vie. »

*- témoignage, Eva**

*Les noms ont été changés pour préserver l'anonymat des personnes.

« À la maison de transition, je pense que ça aurait été bien s'il y avait eu quelqu'un de francophone parce que c'était tellement dans les émotions, dans le stress, la crainte, la peur, le doute, ça aurait été vraiment bien de pouvoir m'exprimer sans avoir à essayer de retransmettre tout ça mais dans une autre langue. »

- témoignage, Dominique*

La situation des femmes francophones des CLOSM doit être vue sous l'angle d'un groupe marginalisé et sous-desservi parce que ses droits linguistiques sont protégés par le fédéral mais non par le provincial. La sécurité des femmes et celle de leurs enfants relèvent des institutions provinciales ou territoriales. Comprendre cette composante identitaire linguistique est essentielle pour comprendre en quoi le manque de services spécifiques aux besoins des femmes francophones dans les services provinciaux va à l'encontre d'une approche intersectionnelle et culturellement adaptée.

Les femmes francophones en situation de violence sont également souvent méconnues et non identifiées dans les organisations spécifiquement francophones. Dans les organisations francophones, c'est proprement leur situation de violence qui est souvent invisible par manque de formation et d'outils de détection de situations de violence, par ignorance des problématiques liées à la violence, mais également en raison de barrières culturelles.

La plupart des organismes francophones accueillant les francophones n'ont pas la formation nécessaire pour détecter une situation de violence, poser les questions appropriées et agir en conséquence. Par exemple, lors de la consultation du personnel en établissement au sujet de la violence plusieurs personnes ont reconnu ne pas être «outillé» ou «ne pas essayer d'aller plus loin» par faute de «moyens», «d'expérience», «d'habiletés» et «d'encouragements».

De plus, le manque de ressources pour la promotion des services francophones entraîne souvent une méconnaissance des services

disponibles, surtout dans une province anglophone qui ne met pas en avant les deux langues officielles. Beaucoup de francophones et de femmes s'exprimant en français ne savent pas qu'elles ont accès à certains services en français (tels que La Boussole ou Réseau-Femmes C.-B.) ainsi qu'un droit de recevoir des services d'interprétation.

Il est également important de noter que certaines femmes francophones en situation de violence ne font pas appel à des organisations francophones soit à cause du manque de services, de crainte de perdre leur anonymat, de la peur d'être jugée ou par méfiance ou perception de l'inadéquation de ces services.

« Les communautés francophones hors Québec sont petites, tout le monde se connaît, je ne voulais pas qu'on le crie sur les toits et que tout le monde le sache, j'ai préféré être plus discrète. Tout a été en anglais. »

- témoignage, Alex*

*Les noms ont été changés pour préserver l'anonymat des personnes.

La dépendance économique peut également être un frein important. Peu informées sur leurs droits en Colombie-Britannique, beaucoup de femmes francophones, ne sont pas au fait des services et des compensations auxquelles elles ont droit pour elles et pour leurs enfants.

« Je n'ai pas d'argent, je n'ai rien parce qu'il s'assurait que je n'aie rien à la fin du mois, pour que je ne puisse jamais partir donc je n'avais rien sur moi. Je payais toujours les choses de mon enfant et il ne me restait rien. »

*- témoignage, Julie**

La violence conjugale et le manque d'accès aux services en français ne peuvent pas être perçus comme deux problèmes distincts, puisque c'est précisément la combinaison de ces deux réalités qui place des femmes dans une situation précaire et dangereuse. Leur double invisibilité, l'appartenance à une communauté linguistique et culturelle particulière, la peur et la honte de demander de l'aide ainsi que le manque de connaissance des services disponibles contribuent tous à mettre les femmes et leurs enfants dans des situations qui portent atteinte à leur bien-être.

CONCLUSION

L'état des lieux que nous avons effectué grâce au projet «Avancer Ensemble», nous a permis d'identifier les barrières auxquelles font face les femmes des CLOSM lorsqu'elles vivent des situations de violence.

D'un côté, les organismes communautaires offrant des services spécifiques aux femmes en situation de violence ne sentent pas l'obligation d'offrir un service en français, puisque la province n'a pas de loi sur les services en français. Beaucoup d'organismes non francophones présument d'emblée que si les clientes peuvent s'exprimer assez en anglais pour faire appel à leurs services, il n'est pas requis d'essayer de répondre aux besoins de celles-ci dans leur langue maternelle ou d'expression première. Cela entraîne une méconnaissance des besoins spécifiques liés aux femmes en situation de violence s'exprimant en français et une perte d'information importante pour les femmes n'ayant pas une connaissance parfaite de l'anglais.

De l'autre côté, les organisations non francophones, n'ont souvent pas connaissance de la réalité des femmes en situation de violence, entraînant le manque de services appropriés à leurs besoins. Notre état des lieux révèle un manque de formation et d'outillage des agents d'établissement et des employé.e.s des organismes communautaires francophones face aux réalités de la violence domestique.

RECOMMANDATIONS

ÉCHELON NATIONAL

- Concertation et collaboration des organismes nationaux de la francophonie face à l'urgence d'agir pour protéger les femmes et les filles qui vivent des situations de violence en Colombie-Britannique.
- Engagement des organismes nationaux porte-paroles dans les secteurs d'intervention en violence faite aux femmes à nommer les incohérences juridictionnelles et à agir pour mettre en place des initiatives pour assurer un accès équitable à un continuum de services pour les femmes francophones.
- Évaluation des mécanismes de reddition des comptes pour une plus grande transparence en lien avec la partie VII de la loi des langues officielles dans l'utilisation des financements offerts aux organismes provinciaux et nationaux.

ÉCHELON PROVINCIAL

- Reconnaissance du besoin urgent et fondamental d'offrir du soutien en français aux femmes en situation de violence.
- Financement récurrent d'un service d'appui et d'aiguillage pour les femmes francophones en situation de violence intégré dans un organisme de la majorité linguistique.
- Collaboration entre les associations francophones, celles des secteurs anti-violence et de l'État des ministères dans le développement de mesures stratégiques pour servir les femmes francophones en situation de violence.
- Engagement des organismes dans le secteur anti-violence à offrir des services en français qui soient culturellement adaptés.